

*Luc*

**DECLARATION PREALABLE  
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

10, rue de Wendel - BP 20176  
57705 HAYANGE CEDEX

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER

Tél : 03.82.86.65.75

Fax : 03.82.86.81.80

<p>CADRE 1 :</p> <p>Déposée le 01/08/2025</p> <p>Par : CASAGRANDE Emy</p> <p>Représenté par :</p> <p>demeurant : 3 rue du 10 Septembre 57710 AUMETZ</p> <p>pour : Isolation thermique par l'extérieur épaissuer 140 mm</p> <p>Finition grésé en STORAL Y103713 ton pierre</p> <p>sur un terrain sis : 3 rue du 10 Septembre</p> <p>Références cadastrales : 3 0641</p>	<p>CADRE 2 : DECLARATION PREALABLE</p> <p>N° DP 057 041 2500016</p> <p>Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup></p> <p>Nombre de logements :</p>
--	---

CASAGRANDE Emy  
3 rue du 10 Septembre  
57710 AUMETZ

**Le Maire,**

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 14/03/2014.

**Considérant** le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2004, révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30/09/2011 et par arrêté préfectoral n°2022-DDT-SRECC-UPR-15 en date du 15/11/2022

**Considérant** l'avis favorable assorti d'une ou plusieurs prescriptions de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine en date du 25 août 2025,

**DECIDE**

**Article 1** : Les travaux sont autorisés pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre 1

**Article 2** : Les prescriptions émises par l'architecte des bâtiments de France, dans son avis joint en annexe devront être respectées.

Le 28.08.2025

Le Maire,



Le Maire-Adjoint délégué  
à l'urbanisme et aux travaux

*M. RENNIE*  
M. RENNIE

NB : Demande affichée en mairie en date du 28.08.2025

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du 28.08.2025